

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 février 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 février 2013

2013 DAC 52 Subvention (1.000 euros) à l'association Walking Art (1er).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 janvier 2013, par lequel M.le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Walking Art, 113, rue Saint Honoré 75001 Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 1^e arrondissement, en date du 28 janvier 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association Walking Art, 113, rue Saint Honoré 75001 Paris, sur proposition de la Mairie du 1^e arrondissement, pour la diffusion de son spectacle Tricentenaire Rousseau : dans les pas d'un homme de passion en septembre 2012. 74041 ; 2012_04208 ;

Article 2 : La dépense correspondante, soit 1.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.